

PRÉSIDENCE
Le pôle communication

Paris, le 15 juillet 2021

COMMUNIQUÉ

Le Président de l'Assemblée nationale constate que plusieurs députés ont fait l'objet de menaces de mort en raison de leur soutien à la stratégie vaccinale présentée ce lundi par le Président de la République.

Il ne saurait être toléré qu'un représentant de la Nation puisse faire l'objet de tentatives d'intimidations visant à entraver l'exercice du mandat souverain qui lui a été confié par le peuple français.

Déterminé à protéger l'exercice du mandat parlementaire, le Président de l'Assemblée nationale a décidé de saisir le Procureur de la République de Paris, au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale, afin que les auteurs de ces actes antidémocratiques en répondent devant la justice.

CONTACT PRESSE :

Christophe MALBRANQUE – 01 40 63 59 48

presse.presidence@assemblee-nationale.fr